



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION D'ACCÈS  
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

# Cada

Le Président

Monsieur Jacques RUTTEN  
Association de défense des habitants contribuables de  
l'Aigoual  
Le Devois  
30750 SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Paris, le 3 - 10 - 2010

Références à rappeler : 20104403-VH

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 18 novembre 2010 sur votre demande. Cet avis est également adressé à l'autorité administrative que vous aviez saisie.

\_\_\_\_\_ Avis n° 20104403-VH du 18 novembre 2010 \_\_\_\_\_

Monsieur Jacques RUTTEN, pour l'association de défense des habitants contribuables de l'Aigoual, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 20 octobre 2010, à la suite du refus opposé par le président de la communauté de communes de l'Aigoual à sa demande de communication par courriel ou sur cédérom de tous les documents du dossier de consultation constituant l'appel d'offres de l'aménagement des futurs bureaux de la communauté de communes.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le président de la communauté de communes de l'Aigoual a informé la commission de ce que la procédure de passation du marché visé dans la demande était toujours en cours.

La commission considère en conséquence que les documents sollicités présentent un caractère préparatoire qui fait obstacle à leur communication aussi longtemps que le marché auquel ils se rapportent n'aura pas été signé ou que l'administration n'aura pas manifestement renoncé à cette signature, à l'expiration d'un délai raisonnable. Elle émet, en conséquence, un avis défavorable à la demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,  
Le Rapporteur général

Olivier HENRARD  
Maître des requêtes au Conseil d'Etat